



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du : Jeudi 15 septembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

En raison d'une procédure toujours en cours pouvant impacter la composition des groupes R2 et R3 concernant les équipes de PALAISEAU US 1 et VINCENNES CO 2, la Commission décide de reporter à une date ultérieure les matchs des équipes citées ci-dessous :

24555448 –PALAISEAU U.S. 1 / OZOIR F.C. 77 du 18/09/2022 – R2/A

24556109 – VINCENNES C.O. 2 / ALFORTVILLE U.S. 1 du 18/09/2022 – R3/B